RENOUVELER SON TITRE DE SÉJOUR ÉTUDIANT

Les détenteurs d'un titre de séjour étudiant ou d'un visa VLS-TS doivent effectuer le renouvellement de leur titre via un portail en ligne appelé « l'Administration Numérique pour les Étrangers en France » (ANEF). Voici les principales étapes de la demande de renouvellement du titre de séjour étudiant et les éléments auxquels vous devez être attentif.

WELCOME DESK PSL

QUI EST CONCERNÉ ?

Les étudiants détenteurs d'un VLS-TS étudiant ou d'un VLS-TS étudiant mobilité, ainsi que les étudiants détenteurs d'un VLS "carte de séjour à solliciter" (en particulier les ressortissants algériens) sont concernés par cette procédure à distance. Les jeunes majeurs détenteurs d'un VLS-TS mineur scolarisé ne sont pas encore inclus dans le dispositif.

QUAND DÉPOSER SA DEMANDE ?

Il vous faut impérativement être attentif à la date d'expiration de votre titre de séjour pour le renouveler à temps et ainsi éviter tout désagrément. La demande de renouvellement de votre titre de séjour doit être soumise **entre quatre et deux mois avant l'expiration du titre de séjour** ; n'attendez pas le dernier moment pour entamer cette démarche sous peine de vous retrouver en situation irrégulière (et une taxe forfaitaire de 180€). Ex : si votre titre expire le 15 août, vous devez déposer votre demande entre le 15 mai et le 15 juin.

Il est crucial que vous respectiez la date limite pour déposer votre dossier, vous pouvez donc le soumettre même s'il vous en manque des documents requis. A la place du document manquant, téléchargez un fichier PDF qui explique clairement en français pourquoi le fichier requis est manquant et quand il sera disponible.

QUELLES PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR VOTRE DOSSIER DE RENOUVELLEMENT ?

Vous devrez fournir sous forme numérique tous les documents justificatifs demandés en vous assurant de leur lisibilité, ainsi que leur traduction lorsque ceux-ci sont rédigés en langue étrangère. Vous pouvez consulter la liste des traducteurs agréés en **suivant ce lien**. Vous devez respecter les formats suivants : .jpg, .pdf, .png, .bcp, .tiff et ne pas dépasser 10Mo par fichier.

1. ÉTAT CIVIL

- Copie de votre visa/titre de séjour en cours de validité.
- Copie de votre passeport.
- Extrait de l'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale de l'acte de naissance.
- Photographie d'identité récente **(E-Photo)**. Vous pouvez vous rendre dans un **photomaton** et choisir le format « E-photo pour permis de conduire » ou chercher un photographe agréé. Vous devrez ensuite saisir dans le portail ANEF le numéro à 22 chiffres et lettres situé sur votre planche de photos.

PSL UNIVERSITÉ PARIS | Welcome Desk

2. DOMICILIATION

Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
• Si locataire : facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à Internet) *OU* bail de location de moins de 3 mois *OU* quittance de loyer *OU* taxe d'habitation ;
• si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
• si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, acte de propriété (*OU* relevé de taxe d'habitation *OU* copie du bail de location de l'hébergeant *OU* facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à Internet de l'hébergeant).

3. LE MOTIF DE SÉJOUR

• Certificat de scolarité ou justificatif de préinscription auprès de votre établissement d'inscription
Veuillez joindre votre certificat de scolarité pour l'année courante ou un justificatif de pré-inscription en attendant votre inscription définitive. Le certificat de scolarité sera à fournir au plus tard lors de la remise du titre. Si vous êtes étudiant en "programme de mobilité", vous devez également fournir tout document produit par l'établissement justifiant que votre cursus relève d'un programme de mobilité au sein de l'Union européenne.

Attention : Les informations de ce certificat, dont les dates du calendrier universitaire, seront prises en compte au moment de générer votre titre de séjour. Si vous n'avez pas terminé l'année académique en cours lorsque vous démarrez vos démarches, lors d'un passage d'un M1 à un M2 par exemple, assurez-vous de remettre le document qui indique les dates de l'année à venir (une attestation de pré-inscription ou le certificat de l'année à venir s'il est déjà disponible, pas celui de l'année en cours). Dans le cas contraire, le titre délivré pourrait n'être valable que pour le reste de l'année universitaire en cours (quelques mois dans certains cas).

• Relevés de notes
Veuillez joindre l'ensemble de vos relevés de notes de l'année écoulée.
- Dernier diplôme obtenu en France.
- Attestation de réussite et d'assiduité.

4. VOS RESSOURCES

En cas de ressources multiples, veuillez joindre le justificatif de chacune des ressources.
• Vous êtes pris en charge par un tiers
Veuillez joindre les attestions suivantes :
- Une attestation de la banque du tiers justifiant de virements réguliers vers votre compte *OU*
- Une attestation sur l'honneur de versement des sommes permettant d'atteindre le montant requis de 615€/mois à joindre avec un justificatif d'identité du tiers.
• Vous êtes boursier
Veuillez joindre une attestation :
- Boursier dans le pays d'origine : une attestation de bourse de l'organisme payeur.
- Boursier du gouvernement français et bénéficiaires des programmes européens : un justificatif de cette situation.
• Vous êtes salarié
Veuillez fournir vos trois dernières fiches de paie.
• Vous disposez de ressources suffisantes
Veuillez fournir l'attestation bancaire de solde créditeur suffisant (au moins 615€/mois).

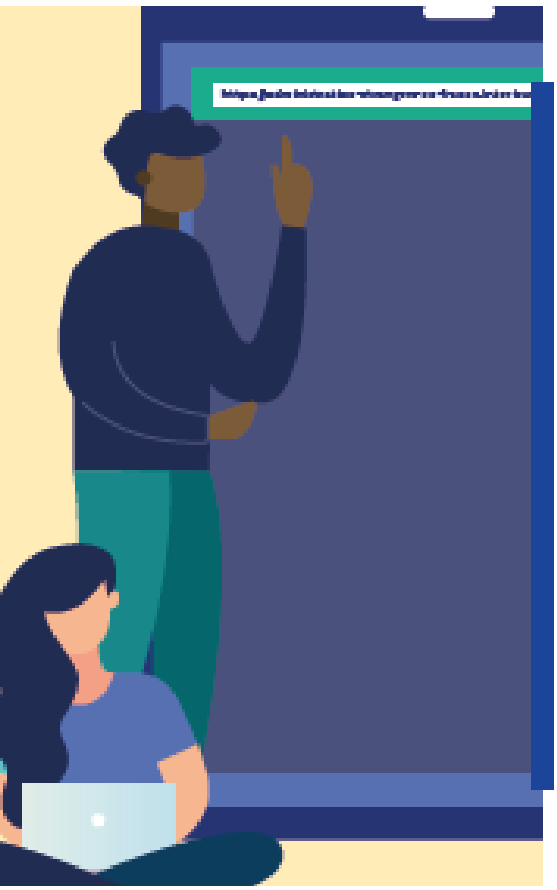

COMMENT DÉPOSER SA DEMANDE ?

Sur le site du **gouvernement pour les étrangers en France**, cliquez sur « je demande ou renouvelle un titre de séjour » et suivez les instructions.

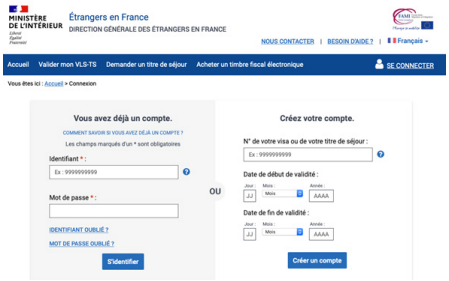

QUE FAIRE SI VOUS ÊTES DÉTENTEUR D'UN VLS-TS MINEUR SCOLARISÉ ?

Une procédure en ligne n'est pas encore disponible pour ce visa. Si vous êtes titulaire d'un visa « mineur scolarisé » et que vous faites une demande de visa étudiant, merci de **contacter la préfecture**.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, appelez le 3430 (du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00).

QUE SE PASSE-T-IL UNE FOIS QUE VOTRE DEMANDE EST DÉPOSÉE SUR L'ANEF ?

1. Vous recevez une confirmation de dépôt par courriel (cf. annexe 1)
Ce document permet uniquement d'attester que vous avez déposé votre dossier. Il ne permet pas l'ouverture de droits associés à un séjour régulier si votre précédent titre a expiré.
Pensez à vérifier vos spams !

2. Quelques semaines après le dépôt de votre demande, il est possible que vous receviez une attestation de prolongation d'instruction – ADP (cf. annexe 2)
L'ADP est délivrée à l'occasion d'une première demande ou d'un renouvellement de titre, lorsque le titre ou le visa précédent vient à expiration.
Dans le cas d'une première demande, et sauf exception mentionnée sur le document, l'ADP ne permet pas l'ouverture de droits sociaux.
L'ADP n'est valable qu'accompagnée du précédent titre de séjour même expiré.
Ce document permet le maintien de l'ensemble des droits de l'ancien titre de séjour sur la période indiquée. Si ce titre permettait d'exercer une activité professionnelle, celle-ci peut se poursuivre pendant la durée de validité de cette attestation. L'ADP permet de voyager et d'entrer dans l'espace Schengen quel que soit le point d'entrée, mais il est recommandable d'entrer directement par la France.

3. L'attestation de décision favorable – ADF (cf. annexe 3)
L'ADF, qu'il s'agisse d'une première demande ou d'un renouvellement de titre, est délivrée lorsque le préfet a pris la décision d'accorder un titre de séjour et que le processus de mise en fabrication du titre est lancé.
L'ADF n'est valable qu'accompagnée du titre ou visa de long séjour précédemment détenu même s'il est arrivé à expiration. Dans le cas d'un renouvellement, ce document ouvre les mêmes droits que le nouveau titre de séjour. Si ce titre permet d'exercer une activité professionnelle, celle-ci peut se poursuivre pendant la durée de validité de cette attestation. L'ADF permet de voyager et d'entrer dans l'espace Schengen quel que soit le point d'entrée, mais il est recommandable d'entrer directement par la France.

WELCOME DESK PSL

4. Le message de la part de la préfecture

Une fois votre titre de séjour produit, la préfecture vous envoie un SMS ou un courriel pour vous en informer. Si vous ne recevez de message, envoyez un courriel en indiquant votre numéro étranger à **pp-dpg-7b-remise-convocation-sms@interieur.gouv.fr** ou contactez-les via **ce formulaire**.
Si vous êtes affilié à la préfecture de Paris : une fois informé que votre titre est prêt à retirer, **vous pouvez prendre rendez-vous**. Voyez la procédure ci-dessous.
Si vous êtes affilié à la préfecture d'un autre département (ex. 94, 92, etc.), veuillez suivre leurs instructions.
La prise de rendez-vous est gratuite sur le site de la préfecture. **Vous ne devriez jamais payer pour un service de réservation en ligne.**

Procedure pour Paris :

a. Assurez-vous que votre titre de séjour est disponible
Le service de prise de rendez-vous est exclusivement réservé aux utilisateurs ayant été informés de la disponibilité de leur titre de séjour. Vous avez dû recevoir soit un SMS, soit un courriel.
b. Respectez bien les dates
Le service vous permettra de retirer votre titre seulement à la date d'entrée en vigueur de celui-ci ou après, **en conformité avec la date de rendez-vous validée**.
Veuillez-vous assurer que votre titre de séjour actuel a expiré lorsque vous venez chercher le nouveau titre.
c. Assurez-vous d'avoir toutes les pièces justificatives
- Un passeport en cours de validité,
- votre titre/carte de séjour et/ou un récépissé de votre carte de séjour temporaire,
- un **timbre fiscal** du montant indiqué dans le message que vous avez reçu. Il est généralement de 75€ et peut être acheté en ligne.

d. Soyez informé des mesures sanitaires
- Venez seul et muni de votre confirmation de rendez-vous.
- Vous devez porter un masque et apporter votre propre stylo.
- Soyez à l'heure pour votre rendez-vous. La salle sera accessible seulement 10 minutes avant l'heure indiquée.

e. Cochez la case en bas de page pour continuer et puis validez votre rendez-vous
Pour pouvoir choisir un horaire de rendez-vous, il vous faut cocher la caisse tout en bas de ce site et continuer en sélectionnant « Effectuer une demande de rendez-vous ». Vous pourrez sélectionner un RDV dans la page sur laquelle vous serez dirigé. Veuillez fournir une adresse électronique valide, elle sera utilisée pour confirmer votre RDV.
Les 11 guichets sont disponibles pour prendre RDV. Si un guichet n'a pas de disponibilités, consultez l'horaire du prochain. Une fois que vous avez sélectionné une date et une heure, vous recevrez un courriel avec un lien pour confirmer la réservation, valable pour les 15 minutes suivantes.
La préfecture se réserve le droit d'annuler le rendez-vous. Si votre RDV est annulé, vous recevrez une notification par courriel.
Le retrait de votre titre de séjour doit être une priorité. Ne manquez pas votre rendez-vous ! Lorsque vous récupérez votre titre de séjour, veuillez vérifier que les informations sont correctes. S'il y a des erreurs, demandez plutôt une correction. **N'acceptez pas le titre avec des informations incorrectes**.

Pour plus d'informations

Le site officiel de l'administration française.
Demarches.interieur.gouv.fr

Vos contacts

Vous êtes étudiant à Dauphine – PSL :
Pierre Dumont, pierre.dumont@dauphine.psl.eu
Vous êtes étudiant dans un autre établissement de PSL : welcomedesk@psl.eu

01 75 00 02 91
https://psl.eu/vie-de-campus/welcome-desk

PSL UNIVERSITÉ PARIS | Welcome Desk

Images: Préfecture du IVème, ConvertKit & Le wagon - Unsplash, Ministère de l'Intérieur.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE 1

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

CONFIRMATION DU DÉPÔT

D'UNE [PREMIÈRE] DEMANDE DE [RENOUVELLEMENT DE] TITRE DE SÉJOUR

VOS RÉFÉRENCES :

Identifiant (N° d'étranger / N° de visa) : [XXXXXXXXXX]

N° de la demande : [XXXXXXXXXXXX]

DATE D'ÉMISSION : [XX/XX/XXXX]

Nom de naissance : [XXXX]

Nom d'usage : [XXXX]

Prénom : [XXXX]

Né(é) le : [XX/XX/XXXX]

À : [XXXX]

Nationalité : [XXXX]

Adresse : [XXXXXXXXXXXX]

Le [XX/XX/XXXX], vous avez déposé avec succès une demande de titre de séjour qui sera examinée par la préfecture compétente.

Ce document constitue la preuve de dépôt de votre demande.

Il ne constitue pas une preuve de régularité du séjour et ne permet pas l'ouverture de droits associés à un séjour régulier.

Vous serez informé(e) de l'avancement et de la suite donnée à votre démarche par un courrier électronique et un SMS vous invitant à vous connecter à votre espace personnel.

2D-DOC

Source : Ministère de l'Intérieur.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE 2

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

ATTESTATION DE PROLONGATION D'INSTRUCTION
D'UNE PREMIERE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR

VOS RÉFÉRENCES :

Identifiant (N° d'étranger) : [XXXXXXXXXXX]

N° de la demande : [XXXXXXXXXXXXX]

Validité : du [XX/XX/XXXX] au [XX/XX/XXXX]

Nom de naissance : [XXXX]

Nom d'usage : [XXXX]

Prénom : [XXXX]

Né(é) le : [XX/XX/XXXX]

À : [XXXX]

Nationalité : [XXXX]

Adresse : [XXXXXXXXXXXXX]

La demande de titre de séjour que vous avez déposé le [XX/XX/XXXX] est toujours en cours d'instruction.

Cette attestation vous est délivrée pour autoriser votre présence en France entre le [XX/XX/XXXX] et le [XX/XX/XXXX].

Cette attestation ne permet pas l'ouverture de droits sociaux.

Elle ne permet pas d'exercer une activité professionnelle sauf si une autorisation de travail a été obtenue.

Ce document n'autorise pas le franchissement des frontières de l'espace Schengen.

2D-DOC

Source : Ministère de l'Intérieur.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

ATTESTATION DE PROLONGATION D'INSTRUCTION
D'UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR

VOS RÉFÉRENCES :

Identifiant (N° d'étranger) : [XXXXXXXXXXX]

N° de la demande : [XXXXXXXXXXXXX]

Validité : du [XX/XX/XXXX] au [XX/XX/XXXX]

Nom de naissance : [XXXX]

Nom d'usage : [XXXX]

Prénom : [XXXX]

Né(é) le : [XX/XX/XXXX]

À : [XXXX]

Nationalité : [XXXX]

Adresse : [XXXXXXXXXXXX]

La demande de titre de séjour que vous avez déposé le [XX/XX/XXXX] est toujours en cours d'instruction.

Cette attestation vous est délivrée pour autoriser votre présence en France entre le [XX/XX/XXXX] et le [XX/XX/XXXX].

Cette attestation n'est valable qu'accompagnée du titre précédemment détenu même s'il est arrivé à expiration.

Ce document justifie le maintien de l'ensemble des droits ouverts en raison du titre de séjour précédemment détenu. Si ce titre permettait d'exercer une activité professionnelle, celle-ci peut se poursuivre pendant la durée de validité de cette attestation. Elle ne permet pas l'ouverture de droits nouveaux.

Ce document autorise le franchissement des frontières de l'espace Schengen.

2D-DOC

Source : Ministère de l'Intérieur.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE 3

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

ATTESTATION DE DÉCISION FAVORABLE
SUR UNE PREMIERE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR

VOS RÉFÉRENCES :

Identifiant (N° d'étranger) : [XXXXXXXXXXX]

N° de la demande : [XXXXXXXXXXXXX]

DATE D'ÉMISSION : [XX/XX/XXXX]

Nom de naissance : [XXXX]

Nom d'usage : [XXXX]

Prénom : [XXXX]

Né(é) le : [XX/XX/XXXX]

À : [XXXX]

Nationalité : [XXXX]

Adresse : [XXXXXXXXXXXXX]

Le [XX/XX/XXXX], une décision favorable a été prise à la suite de votre demande d'admission au séjour.

Une [carte de séjour temporaire / carte de séjour pluriannuelle / APS / ...], valable du [XX/XX/XXXX] au [XX/XX/XXXX] portant la mention [XXXXX] va vous être délivrée. Elle est actuellement en cours de fabrication.

Ce document autorise son titulaire à travailler à titre accessoire.

Ce document autorise le franchissement des frontières de l'espace Schengen.

Vous serez prochainement informé(e) de la réception en préfecture ou sous-préfecture de votre titre et des démarches à faire pour venir le retirer. Vous devrez à cette occasion vous acquitter de [XXX] € correspondant au montant des taxes que vous règlerez par timbre électronique acheté au préalable en ligne, dans un bureau de tabac ou sur les bornes installées dans certains services fiscaux.

2D-DOC

Source : Ministère de l'Intérieur.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

ATTESTATION DE DÉCISION FAVORABLE
SUR UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR

VOS RÉFÉRENCES :

Identifiant (N° d'étranger) : [XXXXXXXXXXX]

N° de la demande : [XXXXXXXXXXXXX]

DATE D'ÉMISSION : [XX/XX/XXXX]

Nom de naissance : [XXXX]

Nom d'usage : [XXXX]

Prénom : [XXXX]

Né(é) le : [XX/XX/XXXX]

À : [XXXX]

Nationalité : [XXXX]

Adresse : [XXXXXXXXXXXXX]

Le [XX/XX/XXXX], une décision favorable a été prise à la suite de votre demande d'admission au séjour.

Une [carte de séjour temporaire / carte de séjour pluriannuelle / APS / ...], valable du [XX/XX/XXXX] au [XX/XX/XXXX] portant la mention [XXXXX] va vous être délivrée. Elle est actuellement en cours de fabrication.

Cette attestation n'est valable qu'accompagnée du visa de long séjour ou du titre précédemment détenu.

Ce document autorise son titulaire à travailler à titre accessoire.

Ce document autorise le franchissement des frontières de l'espace Schengen.

Vous serez prochainement informé(e) de la réception en préfecture ou sous-préfecture de votre titre et des démarches à faire pour venir le retirer. Vous devrez à cette occasion vous acquitter de [XXX] € correspondant au montant des taxes que vous règlerez par timbre électronique acheté au préalable en ligne, dans un bureau de tabac ou sur les bornes installées dans certains services fiscaux.

2D-DOC

Source : Ministère de l'Intérieur.